

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 6 mars 2025**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
28.02.2025
Date d'affichage
28.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 20 heures,  
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,  
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER  
Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA  
Jocelyne.

**Excusé :**

M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

**A été nommé secrétaire de séance : M. CLERENTIN Raphaël**

**Délibération n° 2025.018**

**Objet de la délibération**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Considérant le projet de budget primitif 2025 pour le budget principal, joint en annexe ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les documents, lors de leur diffusion au public, seront accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du BP 2025 ;

**Aussi,**

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal durant la séance du 30 janvier 2025 et le débat d'orientation budgétaire qui s'en est suivi en séance ;

Vu la maquette du budget primitif 2025 du budget principal de Morillon, présentée en annexe, et qui a été adressé au Conseil municipal par courriel en date du 21 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 24 février 2025 ;

Après examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et aux orientations fixées par le Conseil municipal ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	5 378 763,84 €	4 602 799,48 €	-775 964,36 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	775 964,36 €	775 964,36 €
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 378 763,84 €</b>	<b>5 378 763,84 €</b>	<b>0,00 €</b>
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	2 796 595,84 €	2 796 595,84 €	0,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	1 640 242,20 €	1 341 018,43 €	-299 223,77 €
RESTES A REALISER N-1	Section d'investissement	287 152,55 €	586 376,32 €	299 223,77 €
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 723 990,59 €</b>	<b>4 723 990,59 €</b>	<b>0,00 €</b>
RESULTAT CUMULE 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	Section de fonctionnement	5 378 763,84 €	5 378 763,84 €	0,00 €
	Section d'investissement	4 723 990,59 €	4 723 990,59 €	0,00 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>10 102 754,43 €</b>	<b>10 102 754,43 €</b>	<b>0,00 €</b>

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'assurer l'exécution du présent budget primitif ;

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le Maire,  
  
 Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.